



ILL Request - Full description (1/1)

Impala number: **1709167** Origin: **database lookup**Requesting library: **VLIZ** Type: **article**[Impala Menu](#)[Go Back One Level](#)[Technical Information](#)[Help](#)

● Bibliographic information

Journal: **Revue de l'histoire des colonies francaises** Published: **1932**
title varies: Revue d'histoire des colonies Volume: **6**
Paris; Issue:
Title Article: **Les rapports entre coloniaux francais et belges au** Pages: **515-525**
temps de la C
Author
Article: **Prims, F.**
Remark:
Keyword: **Jan Haspeslagh**

● Preferred Delivery Method

Electronic Delivery To: **janh@vliz.be; subject: VirLib 1709167**

● Supplier information

Supplier	Holding	Received	Status	QA/Remark
→ RUG-B	BIB.P.000539 [0206934]	23-06-2004 14:04	busy	

Note:

Options:

- No Action
 I fail to supply
 I supply at a price
 I want more information

Remark:

[Confirm](#)[Save](#)

fin le 5 janvier,
apeur qui s'avan-
grande chaloupe
le à manger. On
convoi continuer
ges, et ce fut vite
Louis. La joie du
is plus de fièvre.
iers, sur la pointe
rée, au bon air ;

loin, bien loin,
l paquebot, surgit
és le 19 janvier,
ans escales, et un
aguement estom-
is la tour de Cor-

brume épaisse,
le tous mes yeux,
quai, je ne voyais
vahissent le pont,

roid, surtout pour
it, dans la brume
ôtel j'eus la fièvre
qu'un peu d'eau
nac ne gardait rien.
s. C'était le soir, il
e et je pus le man-

éral ARLABOSSE.

LES RAPPORTS

ENTRE

COLONIAUX FRANÇAIS ET BELGES

AU TEMPS DE LA COMPAGNIE D'OSTENDE

*Spécialement entre la direction française de Chandernagor
et les « Ostendais » à Danemarnagor et Banquibazar
(1724-1730)*

Le testament de Charles II, roi d'Espagne, — en appelant au trône le duc d'Anjou, Philippe V, — a permis à Louis XIV de traiter les Pays-Bas Espagnols pendant quelques années « comme si c'était son propre pays ».

De ce régime français ou « anjouin » certains armateurs de la côte flamande ont tout de suite tiré profit. Les richesses des Indes les attirent et l'occasion semble propice. Sur les rôles d'équipage s'entremêlent les éléments bretons et ostendais.

Et longtemps encore après ce régime, malgré les injonctions de l'amirauté française, il subsistera au port des Flandres comme un souvenir de cette union éphémère, qui fera considérer la France comme la nation la moins ennemie sur mer et aux colonies. Ce sentiment fut également ressenti par les marins et les coloniaux français, parfois malgré Paris et contre les ordres de la compagnie française des Indes.

Les raisons de cette sympathie furent d'une part la

très forte inimitié que nous portaient Hollandais et Anglais, et d'autre part la communauté de religion entre Français et Flamands, que le calvinisme des autres fit encore ressortir davantage.

C'est à l'histoire des relations coloniales franco-belges qui se sont développées sous cette influence que nous consacrons cette notice. Le récit détaillé des faits que nous y exposons se trouve dans les trois livres de *Reis van den Sint-CAROLUS (Le voyage du SAINT-CHARLES)*, de *Oorlog van Mijnheer Cobbé (La guerre de Monsieur Cobbé)*, et de *Stichting van Banquibazar (La fondation de Banquibazar)*, à l'exception cependant des faits relatifs aux années 1727-1730, que nous publions ici d'après l'ouvrage de M. Huisman, *Le Commerce belge sous Charles VI*, et d'après les archives de la Compagnie d'Ostende que nous avons sous notre garde. Notons en passant que les comptoirs de la compagnie d'Ostende au Bengale nous ont conservé presque au grand complet la « Correspondance reçue de Chandernagor » pour les années 1724-1730.¹

1. Les seuls spécialistes de l'histoire diplomatique, en France, ont accoutumé d'avoir entendu parler de la Compagnie d'Ostende, et ils en savent seulement ceci, que, par l'entêtement de Charles VI, cette création artificielle mit toute l'Europe à deux doigts de la guerre générale, au lendemain même de la paix d'Utrecht. L'affaire mérite cependant d'être étudiée pour elle-même, comme nous voyons que font les historiens belges, M. Huisman, M. Prims, ou encore tout récemment, M. de Burbure, dans la *Revue de la Ligue Maritime Belge*.

Le point de départ en avait été l'initiative d'un capitaine de la Compagnie française des Indes, Hollet de la Merveille, qui, aidé de commanditaires anversoises, avait, dès 1719, amorcé les opérations aux Indes ; mais elle ne prit définitivement corps que quand l'Empereur Charles se fut décidé, le 19 décembre 1722, à

I. — Sous Cobbé et 'T Kint (1723-1724).

Depuis 1688 la Compagnie française des Indes s'était établie à Chandernagor sur le Gange. Le commerce des Indes supposait des factoreries, et les rives du Gange étaient réputées comme les endroits les plus propices au commerce indo-européen.

Les commerçants-armateurs des Pays-Bas catholiques approuver les statuts de la « Compagnie Générale pour le commerce et la navigation aux Indes », qui, en dépit du nom qu'elle a gardé pour la postérité, était surtout anversoise et gantoise. La souscription, qui fut couverte en deux jours, les 11 et 12 août 1723, réalisa tout de suite un capital assez élevé, 6.000 actions de 2.000 florins, qui firent immédiatement prime en Bourse, en attendant que la spéculation, sévissant aux Pays-Bas comme partout alors en Europe, les portât à des chiffres astronomiques.

L'entreprise était sérieusement menée et en moins de deux ans plusieurs navires avaient été envoyés, non seulement, comme le montre M. Prims, au Bengale, mais dans les diverses parties des Indes, et en Chine ; par malheur, elle se heurta tout de suite à la jalousie des Anglais et des Hollandais qui firent, sans grand résultat d'ailleurs, interdire aux Français de s'y intéresser, puis eurent recours à la menace pour contraindre l'Empereur à sacrifier ses sujets !

La Compagnie d'Ostende disparut donc, — une humiliation que les Belges, qui commençaient déjà à se sentir tels, ressentirent cruellement, — mais toute trace de son action ne mourut pas avec son existence officielle : le mouvement qu'elle avait déclenché se continua, et jusqu'à la fin du xviii^e siècle nous rencontrons aux Indes des armements impériaux qui, en réalité, étaient souvent des armements belges. (*Note de la Revue*).

n'ayant pas de société permanente et privilégiée ne disposaient pas de factoreries. Aussi, dès que l'idée d'une société se répandit, il y eut des coloniaux de diverses nationalités qui s'empressèrent d'obtenir de tel ou tel prince indigène quelque promesse de terrain dont ils retireraient le premier profit, en la transmettant à la nouvelle institution.

Ce fut Alexandre Hume, un commerçant qui avait été au service de la compagnie anglaise, qui ouvrit à nos armateurs et par eux à notre gouvernement, les plus sérieuses perspectives : le nabab de Mourchidabad au Bengale avait promis aux Impériaux un territoire aux conditions des Hollandais. Nous étions à la veille de la création de la société officielle, — longtemps combattue par nos armateurs et par le gouverneur, le marquis de Prié lui-même, financièrement intéressé dans les entreprises privées. Cette société devait avoir dorénavant le monopole du commerce des Indes. La promesse indienne, que Hume venait de faire connaître, allait donner lieu de la part de notre gouvernement à une ingénieuse combinaison. Avant la fondation de la société le gouvernement donnerait encore des lettres patentes aux patrons anversoises de Hume pour un voyage privé aux Indes, mais ce navire prendrait à bord le lieutenant-général Cobbé et quelques militaires, qui occuperaient au nom de l'Autriche le territoire promis, lequel serait ensuite cédé moyennant finances à la société qu'on créerait.

Le *Charles VI*, du commerçant anversoise de Pret, ayant à bord Alexandre Hume et quelques militaires sous le commandement de Jacques Cobbé, arriva aux Indes vers la fin du mois de juin 1723.

Il jeta l'ancre dans le Gange à Selcka, en face de la loge anglaise de Calcutta.

On espérait arriver en peu de jours à une entente avec le

nabab, par l'intermédiaire du fousdar de Hougly, localité assez voisine.

Mais on ne savait où rester en attendant.

Les Hollandais et les Anglais avaient manifesté leur hostilité dès la première nouvelle de l'arrivée du *Charles VI*, et il était évident qu'ils emploieraient tous les moyens pour empêcher la moindre occupation de terrain par les nôtres.

Il en fut autrement des Français.

Le 3 juillet, pendant qu'on était encore à l'ancre à Selcka, deux chaloupes venant de Chandernagor y abordèrent. Elles amenaient des Français que Hume avait fréquentés lors de son précédent voyage, qui estimaient en Hume le commerçant capable et honnête et qui maintenant invitaient les nouveaux arrivés à venir à Chandernagor.

Le directeur français de la factorerie, M. François Daguin de la Blanchetière, ne fit aucune difficulté à ce que l'on s'installât, en attendant mieux, sur son territoire.

Hume logeait chez ses amis. Cobbé était invité par le capitaine Morlay, du *Saint-Pierre*, le vaisseau de la compagnie française qu'on était en train de charger.

Sur la même rive du fleuve, à une demi-heure en aval de Chandernagor, se trouvait une loge que les Danois avaient occupée et délaissée. On l'appelait Danemarnagor. La loge et les bâtiments environnants étaient à louer. Comme il devenait évident que les négociations seraient de longue durée, Cobbé et Hume se décidèrent pour Danemarnagor.

On devait y rester des années.

Dès qu'on fut installé, les « Ostendais », — c'est ainsi que les Français les appelaient, — invitèrent les principaux personnages de la loge française à leur table ; et pendant un bon laps de temps on allait être les meilleurs voisins.

Rappelons ici que la direction française, — le Conseil, comme on disait, — se composait de : F. D. de la Blanchetière, Ducoudray-Bourgaut, G. Guillauden, Lempereur, Groiselle et d'Emery-Dumont.

Il n'y eut pas cependant que des rapports amicaux.

Quand Cobbé s'apprêta à visiter le nabab il arbora le pavillon impérial, ainsi que faisaient les gouverneurs bien établis et reconnus. Comme les Français ne l'avaient pas salué suivant le protocole qu'il avait voulu et espéré, il s'en plaignit et devint méfiant envers les Français.

Un jour le marchand maure de Cobbé s'enfuit et se réfugia sur le territoire français. Comme on refusa de le lui livrer, Cobbé en tint rigueur à la direction de Chandernagor (11 mars 1724).

Quelques semaines après, Cobbé avait engagé une guerre contre les Maures. Ses opérations militaires devaient léser bien des intérêts français. Néanmoins Cobbé comptait sur les Français comme si c'étaient des alliés et alla même jusqu'à leur demander des munitions de guerre.

Mais Cobbé lui-même devint la grande victime de cette folle entreprise. Blessé au bras, il mourut quelques jours après des suites d'un empoisonnement du sang. En grand secret, pendant la nuit, il fut transporté à Chandernagor et enseveli dans l'église des Pères Jésuites français, derrière le maître-autel.

Entre temps les Français avaient offert leur médiation, et ce fut à Chandernagor que la paix fut signée.

Une des clauses fut que les occupants de Danemarnagor devaient abandonner le fort qu'ils s'étaient construit. Ils pouvaient se retirer sur le territoire français, où M. de la Blanchetière leur avait offert l'hospitalité.

Le déménagement se fit le 30 juin 1724.

Le lendemain M. de la Blanchetière vint visiter ses réfugiés. Il leur ordonna de se choisir un chef responsable.

Les arrangements que Cobbé avaient inscrits dans son testament ne purent être observés.

On se choisit comme commandant, le capitaine 't Kint, à qui fut adjoint un conseil de cinq membres.

Mais ce commandement ne devait durer que quelques semaines.

II. — Sous Vincent Parraber (1724-1726).

Cette période de relations amicales pendant laquelle les Français nous avaient tant obligés prit brusquement fin.

Le *Charles VI*, malgré la présence de Cobbé, était une entreprise particulière.

Or, pendant que les faits racontés se déroulaient au Bengale, avait été fondée à Anvers la Compagnie Générale des Indes dont le droit d'exister fut de suite contesté par les différentes nations européennes.

Et les vaisseaux saisonniers de la société française, arrivant aux Indes en août 1724, y apportèrent avec la nouvelle de la création de la société des Pays-Bas Autrichiens, un ordre sévère enjoignant à tout Français de ne fournir aucun secours aux gens de cette compagnie, et défendant même de faire aucun commerce avec eux.

Il était évident que cet ordre atteignait en tout premier lieu la mission Cobbé, réfugiée sur le territoire français.

M. de la Blanchetière ne put faire autrement qu'inviter les Ostendais à quitter la factorerie.

Or Chandernagor leur était, vu l'hostilité des indigènes et des autres nations européennes, le seul refuge possible.

Pour comble de malheur, quelques jours après cette sommation à laquelle on n'avait pas encore pu donner suite, arrivèrent à Chandernagor, malades les uns, mourants les autres, les naufragés du *Saint-Charles*, le premier vaisseau de

la compagnie nouvelle, dont les réfugiés de Danemarnagor attendaient leur salut. Le navire s'était échoué dans l'embouchure du Gange. Les naufragés avaient erré sur les rives du fleuve, sans vivres ni ressources, sous les pluies torrentielles de la saison, pour arriver enfin, épuisés, en plusieurs groupes, à la loge française où ils savaient réfugiés leurs compatriotes.

Et avec eux était arrivé, aussi malade que les autres, le sieur Vincent Parraber, qui devait remplacer Cobbé et prendre en main le gouvernement des affaires de la compagnie. Or ce sieur Parraber était un transfuge français qui avait été dernièrement au service de la société française à Pondichéry.

Il aurait été inhumain cependant de chasser ces gens. Tous les jours les pères jésuites eurent à administrer les derniers sacrements aux mourants, l'aumônier flamand, le père Arnold de la Croix, des Carmes déchaussés de Bruges, s'étant noyé lors du naufrage. Et il y eut une semaine à Chandernagor où il ne se passa pas un jour sans des funérailles d'Ostendais.

Le 18 août le directeur français somma les malheureux de quitter son territoire au plus tard le 31 du même mois.

En même temps des actions judiciaires très irritantes furent engagées. Le secrétaire de Cobbé, Martin van Schaer, avait été arrêté par 't Kint qui l'accusait de vol. Van Schaer en appela aux Français qui le firent relâcher, et il semblait trouver chez eux des sympathies et peut-être des connivences qui lui permirent de nouvelles intrigues, dont Parraber devait être la première victime.

Et au 31 août il fallut supplier en grâce ce même conseil de bien vouloir accorder encore quelques semaines de répit à ces malheureux qui ne savaient où trouver un gîte.

Le conseil français ne répondit mot à cette supplique, mais ne prit aucune mesure d'expulsion.

Enfin le 15 septembre, Parraber, qui était parvenu à un premier accord avec les Maures, put quitter le territoire français pour réoccuper Danemarnagor dont les travaux de fortification avaient été rasés. Avec les Français on n'aurait plus de rapports : de part et d'autre on se les interdisait, tant en exécution des ordres d'Europe, qu'à la suite des incidents judiciaires qui demeurèrent pendants.

Parraber retournait en Europe au commencement de février 1726, remettant ses pouvoirs à un « Conseil des trois », composé des Ostendais Jean Bos, François de Scho-namille et Jean Ray.

III. — Sous le Conseil des Trois (févr.-sept. 1726).

Pendant les quelques mois que ce Conseil des Trois administra les affaires de la compagnie d'Ostende, l'on n'eut que peu de rapports avec les voisins de Chandernagor. Les quelques lettres échangées permettent cependant de constater un bien meilleur esprit que sous Parraber.

Un jour, Jean Bos, qui, épuisé physiquement, avait encore perdu l'usage de la raison, parvint à s'évader malgré les précautions dont on l'entourait, et gagna la loge française. Le directeur de Chandernagor s'empessa d'en avertir Jean Ray.

IV. — Sous Alexandre Hume (1726-1730).

Bien des choses changèrent avec l'arrivée du nouveau gouverneur, successeur du Conseil des Trois et de Parraber, l'anglais naturalisé belge, Alexandre Hume, que nous connaissons déjà.

Hume revenait avec pleins pouvoirs, mais il se gardait de les étaler ou de faire valoir ses titres. Sa réputation de grand colonial, sa probité, sa connaissance du commerce du Bengale, valurent bien davantage. Avec la loge française où il comptait encore des amis, il sut trouver de suite un *modus vivendi* qui respectât les ordres d'Europe, sans que les sympathies utiles en fussent diminuées.

Ce fut Hume qui parvint enfin à obtenir du nabab le territoire nécessaire pour pouvoir exercer librement le commerce comme les autres nations. Le 11 juillet 1727 le drapeau impérial put être hissé sur les terres de Banquibazar-Hydsiapour que le nabab venait enfin de céder.

Ces terres étaient situées en aval de Chandernagor, sur l'autre rive du Gange, presque en face de Danemarnagor où Schonamille s'obstinait à rester.

Pendant quelques mois la nouvelle colonie connut une période de grande activité et de prospérité commerciale extraordinaire. Quatre vaisseaux de la compagnie impériale purent être chargés de marchandises de choix, et ce furent ces chargements de Hume qui procurèrent les plus grands bénéfices à la compagnie.

Les rapports avec les Français pendant ces mois ne furent qu'accidentels. La correspondance reçue de Chandernagor, conservée par Hume, — 59 pièces datant de 1726-1730, — témoigne de beaucoup d'estime réciproque. Il y eut spécialement des rapports très cordiaux entre les aumôniers des deux loges. L'abbé A. J. L. de Maere d'Assenede à la loge impériale de Danemarnagor et le père André des capucins, missionnaire apostolique à Chandernagor en 1728, étaient de grands amis qui s'entraidaient régulièrement.

La fin de cette belle période arriva bien vite.

En Europe la situation de la compagnie d'Ostende était déjà toute changée, lorsqu'on acquit Banquibazar. L'em-

pereur, pour éviter une guerre, sur les injonctions des Hollandais et des Anglais, s'était résolu sinon à supprimer, du moins à suspendre pour sept ans l'activité de la société coloniale. Mais Hollandais et Anglais continuèrent à dénier tout droit d'existence à la société d'Ostende et vouèrent les factoreries de la compagnie au Bengale à la destruction brutale.

Hume à Banquibazar n'apprit la suppression que par ses ennemis et d'après leur interprétation. Désormais il s'attendit au pire. Il n'eut pas attendre longtemps. Le nabab, soudoyé par les Hollandais et les Anglais, au dire de Hume, lança même des troupes indigènes contre les abris que l'on avait levés à Banquibazar. D'autre part, à cause de ces nouvelles habilement répandues par ses ennemis, tout crédit fut refusé à notre gouverneur. Le ravitaillement manquant, la misère et la famine guettaient nos compatriotes.

Enfin, aux derniers jours de décembre 1730, ne voyant plus d'autre issue, et ne recevant toujours pas d'instructions d'Europe, Hume s'adressa au directeur français Dirois, successeur de M. de la Blanchetière à Chandernagor, pour lui demander de pouvoir se retirer sur le territoire français, pour de là gagner Pondichéry et l'Europe à bord d'un vaisseau de sa société. Il demandait la même grâce pour cinq membres de sa direction, et pour quelques membres des équipages de vaisseaux ostendais restés à Banquibazar. Schonamille s'obstinait à rester à Danemarnagor.

Le 18 décembre 1730 le directeur Dirois acquiesça à la demande de Hume.

Des rapports de Schonamille avec la loge française nous avons retrouvé trop peu de traces pour les caractériser. L'histoire franco-belge du Bengale finit ici.

oires, mais il se gardait titres. Sa réputation de naissance du commerce ge. Avec la loge française, il sut trouver de suite dres d'Europe, sans que minuées.

obtenir du nabab le exercer librement le ns. Le 11 juillet 1727 le r les terres de Banqui-ût enfin de céder.

de Chandernagor, sur e de Danemarnagor où

de colonie connut une prospérité commerciale a compagnie impériale s de choix, et ce furent irèrent les plus grands

pendant ces mois ne dance reçue de Chan- 59 pièces datant de 9 d'estime réciproque. rès cordiaux entre les é A. J. L. de Maere nemarnagor et le père apostolique à Chan- mis qui s'entr'aidaient

bien vite.

pagne d'Ostende était it Banquibazar. L'em-